

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2026

Convocation en date du 3 juin 2026,

Nombre de délégués en exercice : 42

Sous la présidence de Bernard PERRET

N° D2026037

**Objet : Commission Consultative
d'Elaboration et de Suivi du volet
« déchets – économie circulaire »
du SRADDET**

Secrétaire de séance : M. Patrick LEVET

Nombre de membres	
En exercice	Votants
42	38
Pour	38
Contre	0
Abstention	0

Présents :

GBA : Jean Pierre ARRAGON – Christelle BERARDAN - Jean Luc EMIN – Isabelle FLAMAND - Patrick LEVET – MONTEIRO Rita – Andy NKUNDIKIJE – Thierry PALLEGOIX - Bernard PERRET – Christine PIOTTE - Benjamin RAQUIN - Jean Luc ROUX – Jean Marc THEVENET

CCPA : Béatrice DALMAZ – Vincent MANCUSO - Laurent REYMONT BABOLAT - Fabien THOMAZET – Frédéric TOZEL

CCD : Jean Paul COURRIER - Christophe MONIER –

CCMP : Georges BAULMONT – Valérie BERGER - Claude CHARTON

3 CM : Jean Christophe DETRE – Franck GENILLON

CCBS : Eric DIOCHON - Philippe PLENARD – Dominique SAVOT

CCRAPC : Vincent BOURDEAUDUCQ – Christophe FOURNIER

CCV : Claude JACQUET

Excusés remplacés par le suppléant :

GBA : Bernard BIENVENU remplacé par Isabelle FRANCK

CCPA : Jean Louis GUYADER remplacé par Elisabeth LAROCHE -

Eric BEAUFORT remplacé par Daniel MARTIN

Excusés ayant donnés procuration :

CCPA : Serge MERLE pouvoir à Vincent MANCUSO – Jean Marc RIGAUD pouvoir à Béatrice DALMAZ

CCD : Isabelle DUBOIS pouvoir à Christophe MONIER – Patrick MATHIAS pouvoir à Jean Paul COURRIER

Excusés :

GBA: Jonathan GINDRE

CCD: Caroline BASTOUL

3CM : Philippe BELAIR

Absent :

HBA : Laurent COMTET

Vu l'arrêté n°2018/01/00032 du Président de Région portant composition de la CCES, les collectivités à compétence collecte et traitement des déchets sont représentés au sein du Collège n°3.

Vu l'avis favorable émis par le bureau en date du 2 juin 2026,

Organom est représenté au sein de cette commission par un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Le Président propose de désigner les représentants élus suivant en leur qualité de Vice-présidents

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Serge MERLE, Vice-président délégué à l'animation du projet de territoire	M. Andy NKUNDIKIJE, Vice-président délégué à l'évolution de la compétence traitement


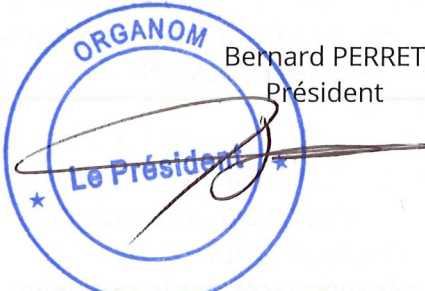
Par ailleurs, il y a également lieu de désigner un représentant technique de la collectivité en la personne de M. Florent MONTET, Directeur.

Le Comité syndical,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DESIGNE M. Serge MERLE représentant titulaire à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du volet « déchets – économie circulaire » du SRADDET et M. Andy NKUNDIKIJE suppléant. M MONTET est le représentant technique de la collectivité.

Fait à Viriat, les an, mois et jour susdits.

Bernard PERRET
Président



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Lyon. La saisine peut se faire par courrier, ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant Monsieur le Président, suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse du Syndicat, soit deux mois après l'introduction d'un recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.